

IMMO EXCELLENCE S. A R.L.
Siège social : Place du Marché,31-32, L-6460 ECHTERNACH
R.C.S. Luxembourg B 158.652

BAREME DES COMMISSION

VENTE :

La pratique au Luxembourg est que le client faisant appel à un professionnel de l'immobilier est tenu de payer la commission d'agence. De fait, les frais d'agence sont généralement dus par le vendeur dans la mesure où c'est le vendeur qui signe le mandat de vente avec l'agence.

Toutefois, dans la mesure où la prestation de service de l'agent n'est pas rendue au seul vendeur, mais aussi à l'acquéreur un partage de commission peut être envisagé.

Une commission à charge de l'acheteur peut être également prévue si l'acquéreur signe un mandat de recherche.

Nos commissions pour la vente s'élèvent à un maximum de 3 % (Luxembourg) + TVA du pays concerné.

CESSION FONDS DE COMMERCE :

Nos commissions pour la cession d'un fonds de commerce s'élèvent à :

8 % de la valeur du fonds de commerce + TVA du pays concerné.

LOCATON D'UN BIEN :

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à un loyer mensuel + TVA du pays concerné. Ces frais sont à charge du locataire.

ETAT DES LIEUX :

Les frais d'agence pour un état des lieux s'élèvent à 5.00.-Eur/m² + TVA du pays concerné (Frais minimum 250 Eur).

Ils sont à charge de la partie qui a donné mandat à l'agence.

L'état des lieux est gratuit si le client signe un mandat de location.

ESTIMATION / EVALUTION D'UN BIEN :

Si le client recourt aux services de l'agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais pour l'estimation s'élèvent comme suit : Pour toute maison unifamiliale ou un appartement d'une superficie > 85 m² : 600.-Euros + TVA du pays concerné. Pour tout appartement ou toute maison d'une superficie < 85 m² : 350.-Euros + TVA du pays concerné. Pour les bâtiments ou locaux commerciaux, sera facturé un montant de 950.-Euros + TVA du pays concerné.

L'estimation est gratuite ou remboursement de l'estimation, si le client signe un mandat de vente exclusif.

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL / PARKING / GARAGE :

Les frais de location s'élèvent à deux loyer mensuels + TVA du pays concerné. Ces frais sont à charge du locataire.